Conseil Départemental du Loiret

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET

POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Ref : 79321

DECISION

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Organisation d'un déplacement des élus membres de la Commission Bien vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport dans le Département du Maine-et-Loire les 18 et 19 novembre 2026

Vu les articles L. 3123-19 et R. 3123-20 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux mandats spéciaux et au régime de remboursement des frais de séjour et de transport correspondant,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, et notamment son article 5,

Vu l'article L. 3211-2, 19° du Code général des collectivités territoriales autorisant le Conseil départemental à déléguer à M. le Président du Conseil départemental le pouvoir d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer, dans le cadre de leurs fonctions sur le territoire de la France métropolitaine, ainsi que le remboursement des frais afférents,

Vu la délibération E03 du Conseil départemental du LOIRET en date du 21 octobre 2022 conférant délégation de pouvoir à M. le Président du Conseil départemental pour autoriser les mandats spéciaux et le remboursement des frais afférents,

Vu l'arrêté du 1er octobre 2021 conférant délégations de signature au sein de la Direction Générale des Services Départementaux,

Vu le déroulé du déplacement et la liste des participants (annexe 1),

Considérant l'intérêt départemental que représente le déplacement des élus membres de la Commission Bien vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport organisé à Angers les 18 et 19 novembre 2026,

Décide

Article 1er - Il est décidé de prendre acte du programme de ce déplacement et de l'intérêt départemental qu'il représente (annexe 1).

Département du Loiret
45945 Orléans
Tél. 02 38 25 45 45 – loiret@loiret.fr
www.loiret.fr

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20261029-26_02270-AR
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Article 2 : Il est décidé :

De donner mandat spécial à :

- M. Christian BRAUX, Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la Commission Bien Vieillir, Handicap, Inclusion, Logement et Sport,
- Mme Nelly DURY, Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Mme Christine TELLIER, Conseillère Départementale,
- Mme Marie-Agnès COURROY, Conseillère Départementale,
- M. Gérard MALBO, Conseiller Départemental,

pour effectuer un déplacement dans le Département du Maine-et-Loire, du 18 au 19 novembre 2026

- D'autoriser la prise en charge par le Département des frais de mission (séjour et transport) engagés, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, conformément aux dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et, le cas échéant, la prise en charge par le Département des autres dépenses liées à l'exercice de ce mandat spécial, sur présentation d'un état de frais, dans la limite des frais effectivement engagés, liés à l'exercice de la mission définie, et dans les conditions fixées par les articles L.3123-19 et R.3123-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 – La prise en charge des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera imputée sur le budget départemental, chapitre 65, article 6532, fonction 021 pour les conseillers départementaux (frais de mission).

La prise en charge des autres frais des agents accompagnateurs (2 agents et 1 chauffeur) sera imputée au chapitre 011, nature 6251, fonction 021 (frais de déplacement et de séjour).

Article 4 – Monsieur le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du Département du LOIRET.

Fait à ORLEANS LE 29 OCT. 2026

Le Directeur Général des Services
Guillaume DUMAY

Voies et délais de recours :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ***ou via*** *l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr , dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*

Département du Loiret
45945 Orléans
Tél. 02 38 25 45 45 – loiret@loiret.fr
www.loiret.fr

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20261029-26_02270-AR
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Annexe 1 :

Déplacement de la commission C présidée par M. BRAUX dans le département du Maine-et-Loire les 18 et 19 novembre 2026

Programme :

1. **Mercredi 18 novembre après-midi** : Visite de deux structures (1/2 journée) :

Habitat	Champ	Porteur	Particularités
Simon de Cyrenne	PH	Association locale	Emblématique de l'habitat inclusif (modèle avec Denis Piveteau). Vie sociale partagée très intensive, accompagnants résidents. Financement proche du forfaitaire (PCH versée à la structure via son autorisation de service à domicile).
Habitat porté par l'association Habitage	PA	Association Habitage	Association engagée sur l'habitat intermédiaire avant la définition de l'habitat inclusif et de l'AVP. Développe une activité de conseil et d'aide au développement, avec un écho croissant au niveau national.

2. **Jeudi 19 novembre matin** : échanges avec les élus du département Maine et Loire sur différentes thématiques (Accompagnement des aidants, habitat inclusif, MDA, CLIC...)
Conseil départemental – 48 bis boulevard Foch – 49941 Angers

Participants

Nom de l'élu(e)	Présent(e)	Absent(e)
Christian BRAUX	X	
Nelly DURY	X	
Christine TELLIER	X	
Marie-Agnès COURROY	X	
Gérard MALBO	X	

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20261029-26_02270-AR
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Annexe 1 :

Nom des administratifs	Présent(e)	Absent(e)
Romaric GUYON - DGA	X	
Sandrine SOBIEPANEK – Directrice MDA	X	
Arnaud BORRETAZ (chauffeur)	X	

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20261029-26_02270-AR
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026